



à compléter par la chancellerie

NUMÉRO : PO23.003

TH 659515

DÉPOSÉ LE : 16.06.2023

ATTRIBUTION À : ACCUEIL PRÉ-
SCOLAIRE ET PARA-SCOLAIRE

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU :
19.06.2023

Lieu et date : Chézard-Saint-Martin, le 13 juin 2023

Au nom du ou des groupe/s : Verts-Vert'Libéral, socialiste et élus UDC

Auteur ou premier signataire : Clarence Chollet

Autres signataires (prénoms, noms) : Yves Pessina, Daniel Canonica, Ahmed Muratovic, Johan Matthey, Yann Mesot et Yves Tanner

Postulat

Organisation d'États généraux de l'accueil parascolaire

Objectif du postulat :

Nous demandons au Conseil Communal d'organiser des États généraux de l'accueil parascolaire cet été afin de mettre autour de la même table tous les acteurs concernés par la politique communale dans ce domaine. L'idée est de réunir les citoyens actifs sur le sujet (motionnaires et pétitionnaires), les responsables de structures parascolaires (privées et publiques), les membres concernés de l'administration communale, les services cantonaux compétents, les membres des commissions en lien avec le dossier et une délégation d'élus afin d'affiner les solutions proposées par le Conseil communal dans son rapport d'information « Création de places d'accueil parascolaire »

Développement :

Les besoins en matière d'accueil parascolaire ont bien été compris par le Conseil communal qui a fait une proposition ambitieuse dans un temps imparti très court. Cependant, des incertitudes persistent et certains

Le postulat :

- est déposé par écrit à la présidence du Conseil général ou à la chancellerie, à l'occasion de la discussion d'un projet de règlement ou d'arrêté, ou d'un rapport d'information.



Organisation d'États généraux de l'accueil parascolaire

acteurs sont inquiets des conséquences de cette nouvelle orientation. Il semble qu'une meilleure communication et une plus grande concertation des milieux concernés seraient bénéfiques et permettraient de mieux définir les contours de cette politique. Ces États généraux devraient être organisés au plus vite, idéalement avant les vacances d'été et au plus tard un peu avant la rentrée d'août.